



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Afrique du Nord

Question écrite n° 11775

Texte de la question

M Eric Raoult attire l'attention de M le secrétaire d'Etat chargé des anciens combattants et des victimes de guerre sur le mécontentement des anciens combattants en Afrique du Nord. En effet, de 1952 à 1962, il y a bien eu une guerre en Afrique du Nord : 30 000 morts recensés dans les rangs de l'armée française, 300 000 blessés ou malades, 3 millions de Français directement impliqués, des dizaines de milliers de victimes civiles, la mise en œuvre de matériels militaires de plus en plus importants et sophistiqués. Exaspérés par l'absence de considération à leur égard, les anciens combattants en Afrique du Nord ont constitué le « Front uni », en adoptant une plate-forme de leurs revendications essentielles. Malheureusement, après deux années de « concertations » jusqu'au plus haut niveau de l'Etat, le budget des anciens combattants a été jugé plus que décevant par les intéressés et non susceptible d'apaiser le mécontentement et l'attente des anciens combattants en Afrique du Nord. Le monde des combattants en Afrique du Nord déplore vivement les promesses non tenues, les déclarations et engagements des candidats et les propositions de loi (émanant de tous les groupes) restées sans suite, les questions écrites ou orales qui n'ont pas été suivies d'effet. Il est devenu indispensable devant cette colère du monde combattant en Afrique du Nord que le Gouvernement prenne des initiatives en vue de répondre à leurs aspirations urgentes. Il lui demande ce qu'il compte entreprendre en ce domaine.

Texte de la réponse

Reponse. - Le secrétaire d'Etat chargé des anciens combattants et des victimes de guerre rappelle que la situation des anciens combattants d'Afrique du Nord retient toute son attention. Ainsi, il se propose, après avoir réglé le problème du rapport constant, d'organiser des réunions de concertation pour étudier ces problèmes spécifiques ainsi que leur éventuelle résolution dans un échéancier prévisionnel. Cependant, il a d'ores et déjà élargi les conditions d'attribution de la carte du combattant et obtenu de la part du Gouvernement que le délai de souscription à la retraite mutualiste majorée du quart par l'Etat soit repoussé d'un an. De plus, il étudie, en liaison avec les services du ministère de la solidarité, une mesure spécifique pour les anciens combattants chômeurs en fin de droits.

Données clés

Auteur : [M. Raoult](#) 

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11775

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants et victimes de guerre

Ministère attributaire : anciens combattants et victimes de guerre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 avril 1989, page 1726